

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2017

DÉCISION N° 2017 / 77 / BAHIA / 1

PROJET BAHIA de BORDEAUX METROPOLE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1 et suivants,
- vu le courrier de Monsieur Jacques MANGON, vice-président en charge de l'urbanisme réglementaire et de la stratégie foncière de Bordeaux Métropole, du 27 novembre 2017, demandant la désignation d'un garant en application de l'article L.121-16-1,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Madame Julie DUMONT est désignée comme garante du processus de concertation préalable relatif au projet de mise en compatibilité du PLU de Bordeaux Métropole en lien avec la déclaration du projet BAHIA, avec l'appui de M. François NAU.

Le Président



Christian LEYRIT